

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des Synodes, Palais des Archevêques, Place de l'Hôtel de Ville à Narbonne, sous la présidence de Maître Didier MOULY

Séance publique du LUNDI 12 AVRIL 2021 à 8h30

Date de convocation : 6 avril 2021

Délibération
N°B2021_47

Membres en exercice :	19
Votants :	14
Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : MARTINAGE Fabienne

PRESENTS : JANSANA Jean-Marc, MARTIN Henri, MARTINAGE Fabienne, MONIE Jean-Marie, MOULY Didier, VIALADE Alain

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, PARRA Eric, LAPALU Christian, PY Michel, RIO Jean-Louis,

EXCUSES : GOUIRY Catherine

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel (délibération B2021_34), BELART Xavier (délibération B2021_34), HERAS Guillaume (délibération B2021_34), PARRA Eric (à partir de la délibération B2021_35), LAPALU Christian (délibération B2021_34), PY Michel (délibération B2021_34), RIO Jean-Louis (à partir de la délibération B2021_52), HERNANDEZ Joël (délibération B2021_34), JAMMES Michel (délibération B2021_34)

EXCUSES AVEC PROCURATION : BELLOTTI-LASCOMBES Emma, DURAND Viviane, MONTAGNIER André-Luc

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : HERAS Guillaume (délibération B2021_33 et à partir de la délibération B2021_35), HERNANDEZ Joël (délibération B2021_33 et à partir de la délibération B2021_35), JAMMES Michel (délibération B2021_33 et à partir de la délibération B2021_35)

Nomenclature Etat : Finances locales - Subventions

**OBJET : ÉQUIPEMENTS CULTURELS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE - LA MÉDIATHÈQUE –
Projet d'amélioration de services en faveur du public : Renouvellement et extension du parc
RFID existant – Demande de subvention au titre de la Dotation générale de décentralisation**

Par délibération du Conseil Communautaire N°56 en date du 26 mai 2003 portant définition de l'intérêt communautaire, la Médiathèque relève de la compétence du Grand Narbonne depuis le 1^{er} septembre 2003.

Depuis sa construction, la Médiathèque porte une politique culturelle inclusive forte, reconnue par son implication sur le territoire communautaire et son rayonnement départemental voire régional. Ses missions s'appuient sur des textes fondateurs, à savoir le Manifeste de l'UNESCO de 1994 et la Charte des Bibliothèques du Conseil Supérieur des Bibliothèques de 1991.

Ouverte au public 42 heures par semaine, du mardi au samedi, la Médiathèque a pour vocation de desservir tous les habitants du Grand Narbonne. Pour cela, elle anime le Réseau de lecture publique associant par conventions les bibliothèques municipales ou associatives présentes sur le territoire.

N°B2021_47 (2)

Le maillage et la mise en réseau de ces établissements, permettent de proposer plus de 200 000 documents en accès libre et de satisfaire plus de 15 000 usagers actifs.

Dans le cadre de son projet culturel 2021-2023, Le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, souhaite faciliter l'accès à la culture pour tous. La fonction culturelle et sociale de la Médiathèque lui confère un rôle central et fédérateur dans une société en grande mutation. Ainsi, l'adaptation des services aux attentes des usagers devient une exigence. Cela implique un temps d'ouverture au public étendu et une offre de services culturels enrichie.

En 2019, un diagnostic temporel, confié aux cabinets Ourouk / Troisième pôle, a permis d'évaluer l'adéquation des horaires d'ouverture de l'établissement et la pertinence de son offre de services. Autour du projet d'extension des horaires d'ouverture de la Médiathèque, s'articulent deux autres projets convergents, modernes et tournés vers le public, dont le renouvellement du matériel prêt/retour/antivol (RFID) et l'acquisition d'une « boîte de retours » tous documents.

De nature modulable, évolutive et rationnelle, chaque projet s'inscrit dans un phasage temporel et budgétaire, présenté ci-dessous :

- Extension des horaires d'ouverture : Juillet 2021
- Equipement mobilier : été 2021
- Renouvellement parc RFID et extension : septembre 2021
- Etude programmatique : 2^{ème} semestre 2021
- Restructuration du bâtiment et déploiement de nouveaux services : 2^{ème} semestre 2022.

En 2014, la Médiathèque du Grand Narbonne s'est dotée d'un système de prêt et de retour RFID (Radio Frequency Identification) multifonctions : identification, transaction, sécurisation et médiation.

Grâce aux étiquettes RFID apposées sur chaque document, les collections sont identifiées et protégées contre le vol. Les abonnés peuvent ainsi emprunter ou restituer les documents de manière autonome, tandis que les agents de la Médiathèque sont disponibles pour assurer la médiation culturelle au plus près des usagers.

La Médiathèque du Grand Narbonne souhaite renouveler l'intégralité du parc RFID existant et le compléter de deux bornes de prêt/retour informatisées supplémentaires, en regard de l'accroissement de son activité.

Aujourd'hui, les nouvelles gammes de produits RFID sont modulables et plus dynamiques (bornes au format kiosque, tablettes pour poser les documents de grande largeur et adaptables en hauteur, imprimantes ticket mentionnant les titres des documents empruntés et la date retour, etc.). Prenant en considération les contraintes budgétaires, ce projet s'appuie sur son éligibilité au titre du concours particulier de la Dotation générale de décentralisation (DGD).

Dans ce cadre, l'Etat apporte à chaque projet une aide financière en fonction de son budget prévisionnel estimé comme suit :

Estimatif budgétaire

Pour 2021, les dépenses liées au financement de renouvellement du parc RFID existant et à son extension sont estimées en H.T. comme suit :

Dépenses :

- Matériel RFID : 66 910,05 €
- Frais de formation : 960,00 €
- Frais techniques : 3 271.23 €

N°B2021_47 (3)

Le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération s'engage sur une prise en charge financière minimale à hauteur de 45%.

Au titre du concours particulier de la Dotation générale de décentralisation (DGD) spécifique au projet présenté ci-dessus, Le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération propose de solliciter l'aide financière auprès de l'Etat la plus élevée possible.

A l'unanimité, le Bureau décide :

- De solliciter une aide de l'Etat la plus élevée possible pour l'enrichissement des services de la Médiathèque du Grand Narbonne en faveur du public,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture**

**le : 13/4/2021
et de sa publication
le : 13/4/2021**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

**Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,**



**Maire de Narbonne
Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération**

